

Département du JURA

MAIRIE de CHANCIA

01590



Rappel des règles de stationnement rue de la Ravière

En raison de l'étroitesse de la chaussée, il est rappelé aux habitants que le stationnement est strictement interdit sur la place de retournement dans la partie haute de la rue de la Ravière.

Cette mesure a pour objectif de garantir un accès sans entrave aux véhicules d'urgence et au camion de collecte des déchets. En effet, tout stationnement non autorisé pourrait compromettre la fluidité de la circulation, essentielle à la sécurité et au bon fonctionnement des services publics.

Les contrevenants s'exposent à une amende, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Nous comptons sur votre civisme pour respecter ces consignes.

A Chancia, le 16 mars 2026

Le Maire,
Robert BONIN